



Heures sup payées en prime et aucunes preuves car pas de planning

Par **candice82**, le **02/11/2009** à **22:23**

Bonjour,
je travaille en cdi contrat de 17h mais je fais plus de 30h par mois et ces heures sup. sont payées en prime, le problème est que je n ai pas de preuve écrites étant donné que mon patron me laisser un message sur le répondeur pendant la nuit pour me dire le planning du lendemain! Je pense que ce n est pas légal. J ai un peu peur de l'envoyer au pud'hommes car il me dit souvent qu'il a de très bons avocats! Je ne sais pas trop quoi faire! si vous pouviez me dire ce que vous en pensez! s'il vous plait! merci